



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 5 novembre 2024

Préavis no 5/2024 : Budget 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

En application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité a établi un budget de fonctionnement qui est soumis à votre approbation ainsi qu'un plan annuel des dépenses d'investissements à titre consultatif.

Ce plan comprend les dépenses de l'année 2025 à valoir sur les crédits d'investissements déjà votés par le Conseil général et les dépenses de l'année à valoir sur les crédits d'investissements à voter par le Conseil général. Ce plan a une valeur indicative et n'est pas soumis au vote car ces dépenses ont été, ou seront soumises individuellement par préavis au Conseil.

Le présent préavis demande l'adoption du budget 2025 par le Conseil Général.

II. Explications

Le budget 2025 présente un excédent de charges de CHF 18'530.00. Les redevances de la Sotrag se montent à CHF 60'000.00 pour l'année 2025. Au compte "entretien des bâtiments" un montant de CHF 35'000.00 a été mis à charge pour rénovation et divers travaux d'entretien. Un montant de CHF 10'000.00 a été mis à charge pour la place de jeux pour un arbre à grimper, la 2^{ème} partie de la tyrolienne ainsi que pour le tape-cul. Les amortissements se montent à CHF 19'986.00.

Pour information les charges fixes imposées par le canton sont les suivantes :

- Fr. **136'407.-** pour le fonds de péréquation (compte no 22.352.0)
- Fr. **125'000.-** pour l'enseignement primaire (compte no 51.352.2)
- Fr. **42'865.-** pour l'enseignement secondaire (compte no 52.352.0)
- Fr. **230'006.-** pour la facture sociale (compte no 72.351.0)
- Fr. **83'400.-** pour l'accueil de jour (compte no 72.352.0)
- Fr. **35'032.-** pour la réforme policière (compte no 61.351.0)

Pour un total de Fr. 652'710.- sur un total des charges de Fr. 1'239'801.-, représentant 52.64 %.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 5/2024, « Budget 2025 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter le budget 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

M. Alain Jaquier



La Secrétaire

Mme Stéphanie Baudat

Délégué municipal : Mme Brigitte Bütler, municipale

Annexes : Budget 2025 et plan des dépenses d'investissements 2025